

# La vérité sur six questions clés

Oposants et partisans de la réforme lancent beaucoup de chiffres, très approximatifs voire faux, sur son impact. Challenges a consulté les experts.

## LES DÉPENSES DE RETRAITÉS VONT-ELLES ÊTRE RÉDUITES ?

C'est l'un des angles d'attaque préférés des adversaires de la réforme. « Avec le système par points, le niveau des pensions va baisser de 25 % », martèle la CGT. « Le montant des retraites par rapport au dernier salaire va considérablement diminuer », renchérit le collectif d'experts anonyme « Nos Retraites ». Face à ces critiques, le gouvernement objecte depuis des mois que la réforme sera au contraire menée à enveloppe constante. Qui croire ? En réalité, le montant des dépenses de re-

**12,9%**

Le poids des retraites dans la richesse nationale prévue en 2050.

SOURCE : PROJET DE LOI

traites va bien diminuer en 2050, mais cette baisse était déjà programmée bien avant le big bang des retraites à points. La raison : depuis trente ans, les gouvernements successifs ont joué sur différents leviers – règles d'indexation, allongement de la durée de cotisation, report de l'âge légal, etc. – pour diminuer le poids des pensions et éviter que les dépenses de retraites explosent. Sans ces réformes successives, ces dernières auraient atteint 19 % de la richesse nationale en 2030, selon le Conseil national des retraites (COR) : Reste que le gouvernement a accentué l'effort. En comparaison avec les projections du COR de juin 2019, être réduites d'environ 5 milliards d'euros en 2025 sur 360 milliards de pensions versées et de 0,5 % de PIB

**Enseignante au lycée Barville de Moulins.** Le changement de règle devrait pénaliser les fonctionnaires percevant peu de primes. Le gouvernement a promis de compenser cette perte par des hausses de rémunération.

à l'horizon 2050. Ces diminutions sont suspendues au résultat des négociations en cours pour réduire le déficit à court terme et aux effets attendus de la réforme. « Le gouvernement postule que l'instauration d'un âge pivot assorti d'un système de bonus-malus va pousser les Français à prendre leur retraite plus tard et donc diminuer le montant global des pensions, note Simon Rabaté, chercheur à l'École d'économie de Paris. Mais rien ne dit que cette hypothèse se vérifie-  
**L'ÉTAT EMPLOYEUR FERA-T-IL DES ÉCONOMIES SUR LES FONCTIONNAIRES ?**  
En vieux renard des finances publiques, le député centriste Charles de Courson flaire le dérapage budgétaire. « La réforme des retraites va coûter des dizaines de milliards d'euros, s'alarme-t-il. Puisque l'État a devoir accorder des augmenta-



Rémi DAMORET/REA

tions salariales massives à tous les fonctionnaires qui, sans cela, seraient traités de la même manière. Alors que les fonctionnaires touchent une retraite équivalente à 75 % de leur dernier traitement (leur rémunération sans les primes), ils verront demain leur pension calculée sur l'encadrement de leur carrière, primes incluses. Mécaniquement, ce changement de règle devrait durement pénaliser les fonctionnaires percevant peu de primes et le gouvernement a promis de compenser cette perte par des hausses de rémunération. Chez les enseignants, l'addition serait étalée sur quinze ans pour atteindre 10 milliards d'euros par an à terme. « Toute la question est de savoir si ces augmentations seront généralisées à tous les fonc-  
**10 milliards d'euros** Le coût des augmentations promises pour les enseignants afin d'éviter une baisse drastique de leur pension. SOURCE : GOUVERNEMENT

►►► *tionnaires de l'Etat, des collectivités et des hôpitaux qui touchent peu de primes, observe François Ecalte, spécialiste des finances publiques. Si c'est le cas, le coût se chiffrerait au bas mot à une quinzaine de milliards.* »

Mais, en même temps, l'Etat pourrait réaliser quelques substantielles économies. Sur le plan comptable, sa cotisation employeur va chuter de 74 % à 28 %, soit un gain estimé à plus de 45 milliards d'euros, en incluant collectivités locales et hôpitaux. Les économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP) considèrent que ce désengagement de l'Etat se chiffrerait à 0,5% de la richesse nationale en 2050. « *En fait, le gouvernement demeure ultra-flou sur le sujet, pointe Henri Sterdyniak, de l'OFCE, spécialiste des retraites. Mais il n'est pas interdit de penser qu'il y aura un jeu de vases communicants entre la baisse des cotisations et les augmentations salariales.* » Le 11 février, deux députés LREM de la commission des Finances, Laurent Saint-Martin et Emilie Cariou, ont officiellement réclamé à Edouard Philippe des éclaircissements sur le sujet afin de juger la « *faisabilité financière de la réforme.* » **L. F.**

## COMMENT COMBLER LE DÉFICIT ?

Matignon a tranché : dans un document de janvier, il chiffre à 12 milliards d'euros par an le besoin de financement pour que le système des retraites soit à l'équilibre en 2027.

**12 milliards d'euros**  
Le montant du déficit du système de retraites à horizon 2027.

SOURCE : PROJET DE LOI.

Aux syndicats de proposer des moyens d'équilibrer les comptes, lors de la conférence de financement, de février à fin avril. La potion sera amère. Trois leviers différents – et possiblement combinés – peuvent être utilisés : diminuer les pensions, augmenter les cotisations ou allonger la durée du temps de travail.

La première option est politiquement explosive : « *C'est probablement le meilleur instrument pour faire participer les retraités à l'effort, mais cela conduit à une perte du pouvoir d'achat durant la re-*



**Ouvrier sur le chantier du pont de Nogent-sur-Marne. Avec la réforme, il s'agit d'étendre les dispositifs de pénibilité du privé aux fonctionnaires. Entre 200 000 et 300 000 personnes supplémentaires pourront bénéficier du compte professionnel de prévention.**

traite et à un affaiblissement du contrat social et de la confiance des individus dans le système de retraite », souligne Hervé Boulhol, spécialiste des retraites à l'OCDE. « *L'Espagne a mis cette mesure en place en 2013 pour la suspendre en 2019.* »

Quant aux cotisations, le gouvernement a pour l'instant exclu de les augmenter. « *C'est moins de pouvoir d'achat pour les salariés et plus de charges pour les patrons, ça tuerait l'économie* », avait affirmé, en décembre, Gérald Darmanin, le ministre des Comptes publics. Reste l'allongement de la durée du travail, avec au choix une hausse de l'âge légal du départ, l'augmentation de la durée de cotisation ou le retour de l'âge pivot. Selon Bercy, de telles mesures seraient bénéfiques pour la croissance. Elles se traduiraient par des pensions plus élevées sans pour autant faire grimper le chômage, souligne une étude du Trésor de 2016 : le recul d'un an de l'âge légal de la retraite entraînerait une hausse de la population active (entre 0,7 et 2 %), suscitant une hausse du PIB de 0,7 point et la création à terme de 200 000 emplois. Mais les syndicats y sont radicalement opposés. **E. A.**

## QUEL SERA LE COÛT DE LA PÉNIBILITÉ DANS LA RÉFORME ?

C'est la revendication majeure de la CFDT, permettre aux travailleurs dans les métiers pénibles de partir plus tôt en retraite. Côté gouvernement, on met en avant un principe : « *Que l'on exerce une fonction pénible dans le secteur privé ou dans un service public, ceci doit ouvrir à*

tous les mêmes droits. » Il s'agit d'étendre les dispositifs de pénibilité du privé aux fonctionnaires. Un projet qui pourrait s'avérer aussi complexe que coûteux.

Aujourd'hui, deux dispositifs permettent aux salariés du privé de partir dès 60 ans à taux plein : la retraite pour incapacité permanente et le compte professionnel de prévention (C2P). Créé en 2014, ce dernier permet aux salariés exposés à des travaux pénibles d'acquiescer des points pour obtenir en fin de carrière un passage à temps partiel ou une retraite anticipée. Ces deux mécanismes coûteront près de 170 millions d'euros en 2020. Côté public, seuls les fonctionnaires de la catégorie active (700 000 agents) tels que les policiers ou les infirmiers ont accès à un départ anticipé entre 52 et 57 ans pour cause de pénibilité. Pour

**300 millions d'euros**  
Le coût des mesures liées à la pénibilité à l'horizon 2050.

SOURCE : PROJET DE LOI.

l'Etat, les économies liées à la fin de ce régime ne sont pas chiffrées.

Avec la réforme, entre 200 000 et 300 000 personnes supplémentaires, notamment les fonctionnaires, pourront bénéficier du compte professionnel de prévention, qui couvre déjà 600 000 salariés. L'étude d'impact du projet de loi chiffre les dépenses supplémentaires à 300 millions d'euros en 2050. « *Ces estimations me semblent très faibles quand on sait que 18% des fonctionnaires de l'Etat, 36% des territoriaux et 52% des hospitaliers sont soumis à au moins trois facteurs de pénibilité* », estime François Ecalte, fondateur de Fi- ►►►



DENIS ALLARD/REA

►►► peco. Il met en garde contre un « engrenage qui peut coûter très cher ». Pour preuve, le dispositif dérogatoire des carrières longues, créé dans la réforme des retraites de 2003, a dopé le nombre de retraites anticipées, qui représentait un départ sur deux en 2017. Avec un coût massif : 14 milliards d'euros en 2016, selon la Cour des comptes. **M. P.**

### LE NOUVEAU SYSTÈME SERA-T-IL PLUS REDISTRIBUTIF ?

C'est l'argument de l'exécutif pour vendre sa réforme : un régime par points, où chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits, favorise l'égalité de traitement pour tous. Le nouveau système se voudrait même plus redistributif que le système actuel. Dans le privé, les pensions sont actuellement calculées sur les 25 meilleures années d'une carrière, ce qui avantage les carrières ascendantes au détriment des plus plates ou fragmentées. En plus, l'indexation des pensions sur l'inflation, plus faible que la croissance des salaires (2%

**17%**

Le gain de la pension pour une carrière au smic à temps plein grâce à la réforme

SOURCE : OFCE.

contre 1,2% en 2019), renforce le caractère anti-redistributif du système actuel.

Le nouveau régime évacue ces deux paramètres :

les cotisations seront indexées sur la croissance des revenus, et chaque euro cotisé tout au long de la carrière fournira les mêmes droits. Selon Audrey Rain, directrice adjointe de l'IPP, co-auteur d'une étude ré-

**Caissières dans la grande distribution à Vélizy. Parmi les avancées dont se prévaut le gouvernement : une pension majorée de 5% dès le premier enfant et un minimum retraite de 1 000 euros accessible aux temps partiels (féminins à 80%).**

cente sur le sujet, « lorsqu'on compare les deux systèmes, à budgets et mécanismes de solidarité constants, le nouveau bénéficie nettement aux 40% des salariés aux plus bas salaires et aux femmes ». Autres éléments favorables aux petites retraites : le minimum de pension, fixé à 85% du smic (près de 1 000 euros) ainsi que la mise en place d'un âge pivot à 64 ou 65 ans, qui élimine les décotes aux retraites des personnes à carrières hachées, obligées d'attendre 67 ans pour toucher une pension complète. « Pour une carrière au smic à temps plein, le gain serait de 17% pour la génération née en 1975 », argue Vincent Touzé, économiste à l'OFCE.

Mais les économistes ne sont pas tous aussi optimistes. « On constate qu'il y a des perdants chez les retraités les plus précaires, relève Michael Zemmour, maître de conférences à Paris I. C'est en partie parce que le système actuel permet aux chômeurs non-indemnisés de continuer de cotiser pour leurs droits à la retraite pendant un certain temps, ce qui ne sera plus le cas. » Et tous les chercheurs de s'accorder sur un point : l'étude d'impact ne fournit pas assez de données pour analyser dans le détail les effets redistributifs du nouveau système. **E. A.**

### LA RÉFORME VA-T-ELLE PROFITER AUX FEMMES ?

Edouard Philippe avait promis que les femmes seraient les grandes gagnantes du système universel, alors qu'actuellement les inégalités sont

considérables : en moyenne, les retraitées ne touchent que 1 091 euros de pension contre 1 891 euros pour les hommes, un écart de 42%. Celui-ci demeure important (29%) même après intégration des pensions de réversion. La promesse du Premier ministre sera-t-elle tenue ?

« Des réponses ont été apportées, mais de nombreux points d'incertitude demeurent », estime Olga Trostiansky, la présidente du Laboratoire de l'égalité, qui a publié, en janvier, un Livre vert sur la refonte des retraites. Parmi les avancées dont se prévaut le gouvernement : une pension majorée de 5% dès le premier enfant et un minimum retraite de 1 000 euros accessible aux temps partiels (féminins à 80%), sachant que 70% des bénéficiaires de ces minimums sont des femmes.

« Ce nouveau dispositif est un moyen efficace pour lutter contre la précarité des femmes », estime Olga Trostiansky, mais il ne concernera que les retraités ayant eu des carrières complètes.

**70%**

C'est la part des anciens revenus du couple que touchera le conjoint survivant.

SOURCE : PROJET DE LOI.

Or, « les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs et travailleuses aux carrières incomplètes ». Plus généralement, le passage de 25 meilleures années à la prise en compte de l'ensemble de la carrière pour le calcul des retraites risque de tirer leurs pensions vers le bas.

Le secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes estime pourtant qu'avec la réforme les pensions des femmes augmenteront de 5% à 10% de plus que celles des hommes pour les générations 1980 et 1990, et que les retraites des mères de deux enfants seront revalorisées jusqu'à 15% pour la génération 1990. Difficile d'en juger, à la lecture des cas-types retenus par l'étude d'impact, car ils ne portent que sur des parcours de personnes sans enfants : soit 3% des femmes en France, selon l'Ined. Or, la maternité est bien l'élément déterminant des inégalités de carrière, qui ne cessent de s'amplifier jusqu'à la retraite.

**A. M. R.**